

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS**L'ÉTUDE DES DEMANDES DE PENSION D'INVALIDITÉ**

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Par une décision récente, la Commission des allocations aux anciens combattants étendait le droit aux pensions d'anciens combattants à ceux qui, au cours de la dernière guerre, ont servi dans des zones qui n'étaient pas des zones de combat, telles Terre-Neuve et la Jamaïque, au même titre que s'ils avaient servi au front. Le ministère a-t-il entrepris l'étude de ces nouvelles demandes et, dans l'affirmative, si elles vont faire l'objet de décisions dans les plus brefs délais?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député de m'avoir donné préavis de cette question. Oui, elles vont être étudiées immédiatement.

LE DROIT À LA PENSION

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, après cette décision de la Commission, le ministre va-t-il étudier à nouveau la possibilité d'étendre le droit à la pension aux anciens combattants qui, sans faute de leur part, ont été affectés au Canada pendant la guerre et n'ont pas eu la possibilité de servir outre-mer, mais qui maintenant n'ont pas droit à la pension?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, le député sait probablement qu'à l'origine les allocations aux anciens combattants étaient destinées uniquement à ceux qui avaient effectivement combattu au front. Avec le temps, on en est venu à une assimilation au combat au front. En ce moment, il y a essentiellement quatre critères: le service sur un théâtre d'hostilités actives, le service pendant les deux guerres, le service en eaux dangereuses et la pension d'invalidité. Je suis persuadé que la Commission des allocations aux anciens combattants, comme elle vient de le faire en ouvrant le droit à l'allocation d'anciens combattants à ceux qui ont servi en Jamaïque et à Terre-Neuve, va continuer de chercher les moyens d'étendre ce droit à d'autres anciens combattants.

* * *

LES PÉNITENCIERS**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS À LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA SUR LES ANCIENS PRISONNIERS**

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Est-ce que, au moment de la libération d'un prisonnier, ses services ou les responsables des prisons remettent à la GRC le dossier des activités criminelles auxquelles ce prisonnier s'est livré pendant son incarcération?

Questions orales

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, la réponse est oui, c'est bien ce que nous faisons.

LA NATURE DES RENSEIGNEMENTS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, je voudrais savoir si, au moment de l'élargissement d'un prisonnier, le solliciteur général, ses fonctionnaires ou les agents de libération conditionnelle remettent à la GRC d'autres renseignements que ceux que fournit l'imprimé d'ordinateur.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, cela dépend des circonstances. Quand on libère un détenu qui, même s'il a purgé sa peine et payé sa dette à la société, pourrait constituer un danger pour la localité où il va s'établir, les fonctionnaires carcéraux et la commission des libérations conditionnelles communiquent à la police et à d'autres responsables des renseignements qui pourraient leur être utiles et les aider à assurer la protection de la collectivité. Si le député a connaissance d'un problème particulier, je l'invite à m'en faire part et je m'efforcerai de lui fournir de plus amples renseignements.

* * *

L'AGRICULTURE**LA PRÉSENTATION D'UNE LOI VISANT À AUGMENTER LES FONDS DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE**

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. C'est un fait bien connu que la Société du crédit agricole a un urgent besoin de 200 millions de dollars pour aider les agriculteurs dont la situation financière est extrêmement précaire. J'aimerais demander au ministre de l'Agriculture s'il sera en mesure de présenter bientôt la loi visant à amender la loi sur le crédit agricole qui permettrait à la Société d'emprunter au secteur privé ou aux marchés privés de capitaux, et s'il cherchera à obtenir, par l'entremise du président du Conseil privé, l'accord de tous les leaders à la Chambre pour que cette loi soit rapidement adoptée à la Chambre?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, l'avant-projet de loi est prêt. J'ignore quand il pourra être présenté à la Chambre. J'espère que cette mesure législative répondra aux vœux du député. Nous sommes conscients de l'urgence des besoins financiers des agriculteurs. La Société du crédit agricole est l'établissement fédéral de crédit, et il fut un temps où elle accordait près de 70 p. 100 de tous les prêts à long terme consentis aux agriculteurs au Canada. Elle n'assure aujourd'hui que 20 p. 100 de tous les prêts à long terme au pays. Nous avons encore besoin, et peut-être plus que jamais, d'un organisme qui comprenne les problèmes de la collectivité rurale du Canada.